



Adrien QUATENNENS

DÉPUTÉ DU NORD - COORDINATEUR FRANCE INSOUMISE

QUESTION AU GOUVERNEMENT

Conditions de travail des chauffeurs routiers durant l'épidémie du Covid-19

M. Adrien Quatennens attire l'attention de monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances, à propos des conditions de travail des chauffeurs routiers durant l'épidémie de Covid-19.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, d'importantes mesures ont été prises et vont continuer à l'être pour préserver la santé de l'ensemble de nos compatriotes.

Au même titre que de nombreuses professions, les chauffeurs routiers constituent un rouage essentiel de la chaîne d'approvisionnement en matériels et en denrées diverses. Ils savent répondre présents pour faire face à la crise que nous traversons.

Néanmoins, du fait des mesures prises à juste titre par de nombreuses entreprises afin de préserver la santé de leurs salariés, notamment la fermeture d'aires de repos, ils éprouvent de nombreuses difficultés pour se restaurer, pour accéder aux sanitaires et pour faire leurs pauses obligatoires. Certaines entreprises que les chauffeurs routiers livrent leur refusent même l'accès aux distributeurs alimentaires.

Ces dispositions engendrent des difficultés dans l'exercice de leur activité essentielle afin de garantir l'approvisionnement et occasionnent souvent des coûts supplémentaires non compensés.

Monsieur Quatennens interroge donc monsieur le ministre de l'Économie et des Finances quant aux mesures qu'il compte prendre pour permettre l'exercice de l'activité des routiers dans de bonnes conditions et pour amortir ces dépenses nouvelles.



www.adrienquatennens.fr

